

Coup d'envoi du Fonds Écoleader
18,5 M\$ et 18 agents régionaux pour soutenir les entreprises
dans l'adoption de pratiques écoresponsables et de technologies propres

Montréal, le 20 septembre 2019. - Les entreprises québécoises qui désirent accroître leur performance en implantant des pratiques écoresponsables ou des technologies propres peuvent désormais compter sur le Fonds Écoleader, un projet d'envergure lancé officiellement aujourd'hui. Reposant sur un réseau de 18 agents présents dans chaque région du Québec et sur une enveloppe de financement de 18,5 M\$, cette initiative du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) vise à rejoindre quelque 50 000 entreprises d'ici mars 2023, afin de les orienter et de les soutenir dans la réalisation de leurs projets.

« Il est clair que nous devons tous, acteurs économiques et politiques, passer à l'action ensemble afin de faire face aux défis environnementaux tout en continuant de stimuler notre croissance économique. Effectivement, rien ne nous empêche de poser des actions concrètes pour atteindre nos objectifs à cet effet tout en profitant de nouvelles occasions d'affaires et en créant de la richesse au Québec. Le Fonds Écoleader permettra de sensibiliser les entrepreneurs à ces enjeux cruciaux et de les encourager à agir dans une perspective d'accroissement de leur compétitivité », soutient **Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation** et ministre responsable de la région de Lanaudière.

Une alliance stratégique pour porter le Fonds Écoleader

« Nous avons rassemblé les acteurs clés du milieu des affaires, des technologies propres et du développement durable pour faire du Fonds Écoleader un outil sur mesure pour les entreprises du Québec, résume **Nicolas Girard**, directeur général du **Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)**, qui agit comme coordonnateur du Fonds Écoleader. En mettant de l'avant l'offre de services actuelle tout en la bonifiant avec ses propres leviers, cette initiative rassembleuse nous permet aussi de compter sur l'expertise et les réseaux de plus de 20 organisations nationales et régionales partenaires. »

Du côté d'**Écotech Québec**, partenaire du Fonds et spécialiste en technologies propres, « l'objectif premier est d'aider les entreprises à améliorer leur compétitivité et, du même coup, leur bilan environnemental, et ce, par l'entremise de technologies propres d'ici. Le Fonds Écoleader vient bonifier les moyens en place pour accélérer la transition au Québec vers une économie verte, innovante et performante », explique **Denis Leclerc**, président et chef de la direction.

Un réseau d'agents pour orienter les entreprises

Les 18 agents du Fonds Écoleader sont disponibles pour guider les entreprises de leur région dans leur démarche. Pour les quatre prochaines années, ils seront hébergés par une organisation de leur territoire qui entretient déjà une collaboration étroite avec les entreprises qui y sont établies, en plus de bénéficier d'un solide réseau de partenaires.

« En misant sur une mobilisation inédite des organismes de développement économique de toutes les régions du Québec, le réseau d'agents du Fonds Écoleader pourra rejoindre efficacement les gestionnaires d'entreprises et les soutenir dans l'adoption des meilleures pratiques d'affaires écoresponsables, se réjouit **Nicolas Gagnon**, directeur général du **Centre québécois de développement durable (CQDD)**. Notre organisation est fière d'agir comme animateur de ce réseau qui répond à un besoin exprimé par les entreprises d'être mieux conseillées sur les ressources disponibles pour passer à l'action. Il s'agit d'un formidable levier innovant dont se dote le Québec pour accroître la compétitivité des entreprises », poursuit M. Gagnon.

Un programme de financement pour concrétiser les projets

L'aide financière offerte par le Fonds Écoleader permettra aux entreprises d'engager des experts qui les aideront à mettre en place des pratiques écoresponsables et à se préparer à l'acquisition de technologies propres.

Afin qu'elles puissent réaliser des projets adaptés à leur réalité, elles pourront déposer un projet d'entreprise ou un projet de cohorte d'entreprises, selon leur désir de répondre à des besoins spécifiques ou des besoins communs. L'aide versée pourra s'élever jusqu'à 30 000 \$ par entreprise pour un projet visant l'adoption de pratiques écoresponsables, et jusqu'à 50 000 \$ pour un projet visant l'acquisition de technologies propres.

-30-

Source :

Véronique Lalande
Responsable Communications et Marketing social
Fonds d'action québécois pour le développement durable

Contact :

Émilie Novales
COPTICOM
enovales@copticom.ca
514.577.5838